

La soutenance de mémoire de Master, *pilier migration et citoyenneté*, de

Madame Yasna Mimbela

Regards croisés sur la détention administrative et la détention carcérale

Etude sur la notion d'enfermement et d'organisation institutionnelle

aura lieu le

18 septembre 2015 à 14h00

Bâtiment MAPS, Faubourg de l'Hôpital 27, salle 002

Directrice de mémoire : Christin Achermann
Experte : Cesla Amarelle

En 1986 la détention en vue du renvoi pour les étrangers en situation irrégulière est introduite pour la première fois dans la législation suisse. Depuis quelques années et à la suite de certains durcissements, la détention administrative semble susciter un intérêt tout particulier, et ce notamment en matière de défense du droit d'asile. Il n'est en effet pas rare de retrouver certaines analogies avec la détention pénale, ressemblances qui provoquent souvent de vives critiques. Bien que le premier soit soumis au droit des étrangers et le second au droit pénal, il n'en reste pas moins que les deux formes d'incarcération présentent plus d'une similitude, telles les murs, les grillages et les cellules, pour n'en citer que quelques-unes.

Dès lors, cette frontière floue entre détention carcérale et détention administrative, m'a poussée à étudier ces deux régimes à travers la notion d'enfermement et d'organisation institutionnelle. Le but de ce travail est donc de voir dans quelle mesure les finalités de l'institution, tantôt la réinsertion et tantôt le renvoi, peuvent avoir une influence sur le type d'enfermement ainsi que sur l'organisation institutionnelle elle-même.